

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04 octobre 2012**

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du SDAN pilote

L'an deux mille douze, le quatre octobre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt cinq septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES
Mr Bernard BROUILLE
Mr Michel DA CUNHA
Mr Didier BARDET
Mme Isabelle DAVID (suppléante de Mme Broussolle)
Mr Olivier DUCOURTIEUX
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Eric CORREIA
Mr Bernard JAUVION

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaur
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Conseiller Général du Conseil général Haute Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

DORSAL a pour projet la mise en œuvre d'un SDAN pilote permettant d'initier dès 2013 le déploiement d'infrastructures de très haut débit (FTTH/FTTO) et de montée en débit (MED).

La phase SDAN Pilote s'étalerait sur 2013 et 2014. Elle s'effectuerait par avenant au contrat de DSP existant et serait limitée en terme d'investissement (le maximum de ce que le contrat de DSP actuel permet).

Pendant la mise en œuvre du Sdan Pilote, Dorsal travaillera à la mise en œuvre du SDAN à partir de 2015.

La mise en œuvre du SDAN, y compris la phase pilote, nécessite que Dorsal soit accompagné par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'objectif premier est de lancer une consultation pour un marché de service sous forme d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, en application de l'article 76-I du Code des marchés publics.

Le marché sera supérieur à 200 000 euros HT. La procédure de référence est donc la procédure formalisée en application des dispositions du Code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour :

- lancer la consultation pour un marché de services, dans le cadre d'une procédure formalisée et d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum,
- notifier, engager, exécuter et régler ce marché de service,
- signer tous les documents relatifs à ce marché



Fait à Limoges, le 04 octobre 2012

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

